FICHE-CONTRAT DE PRESTATION

Version du 15 novembre 2026

Formule 2 - Accompagnement Parcoursup

Contrat n° : Établi le :

Article 1 - Les parties

LE PRESTATAIRE

Cabinet OrientationScolaire.net
Daniel HAMIMI, Entrepreneur individuel
34 bis rue des Pierrelais, 92320 Châtillon
Tél. 07 69 83 25 35
contact@orientationscolaire.net
SIRET : 402 937 262 00077

LE CLIENT

La personne majeure identifiée à l'article 12, qui souscrit et règle la prestation :

- pour elle-même ;
- pour un mineur dont elle est le représentant légal ;
- pour un autre majeur, avec son accord.

Le bénéficiaire est identifié au même article.
Ci-après « le Client ».

Article 2 - Objet et public concerné

Le présent contrat a pour objet un accompagnement personnalisé du candidat tout au long de la procédure Parcoursup. Il s'adresse :
aux lycéens de terminale ;
aux candidats en reprise d'études ou en réorientation passant par Parcoursup.
Le candidat et sa famille ont déjà arrêté la filière visée : la prestation ne comprend pas de démarche d'orientation (formule 1).

Article 3 - Objectifs

Comprendre le fonctionnement et le calendrier de Parcoursup.
Analyser les formations visées et en mesurer les exigences.
Construire une liste de vœux et de sous-vœux équilibrée.
Présenter un dossier cohérent et respecter toutes les échéances, jusqu'à l'admission.

Article 4 - Déroulement de la prestation

Participants : C = conseiller ; J = jeune / candidat ; P = parent(s).

N°	Étape	Participants	Durée
1	Prise en main de la plateforme Parcoursup (décembre 26 - janvier 27)	P + J	1 h 30
2	Analyse des formations liées au projet : attendus, critères d'examen des vœux, taux d'accès, débouchés, coût	C + J	1 h 30
3	Élaboration de la stratégie de vœux et de sous-vœux	C + J	1 h 30
4	Constitution du dossier : volet administratif, rubrique « Activités et centres d'intérêt », projets de formation motivés	C + J	2 h 00
5	Validation et confirmation des vœux avant la date limite	P + J	1 h 00
6	Traitement des réponses : accepter, maintenir en attente ou renoncer	P + J	1 h 00
7	Accompagnement en phase complémentaire, si nécessaire	Selon besoin	-
Temps de rendez-vous total			**8 h 30**

Article 5 - Livrables

Un tableau comparatif des formations analysées (attendus, taux d'accès, débouchés, coût).
Une liste de vœux et de sous-vœux commentée, équilibrée entre ambition et sécurité.
Des projets de formation motivés et une rubrique « Activités et centres d'intérêt » relus et annotés.
Un calendrier personnalisé des échéances et une assistance pendant toute la phase d'admission.

Article 6 - Nature de l'engagement

Le Prestataire est tenu à une obligation de moyens : il met en œuvre tout son savoir-faire pour aider le candidat à construire une candidature solide. L'admission relève de la décision souveraine de l'établissement ou de la formation sollicités ; elle ne peut donc pas être garantie.

Article 7 - Durée et calendrier

L'accompagnement court de la signature du contrat jusqu'à l'admission définitive du candidat, et au plus tard jusqu'à la clôture de la phase complémentaire de Parcoursup (mi-septembre). Les rendez-vous sont fixés d'un commun accord, selon le calendrier officiel publié sur parcoursup.gouv.fr.

Paraphe :

Formule 2 - Accompagnement Parcoursup

Article 8 - Prix et modalités de règlement

Le prix de la prestation est : 590 € net de TVA [TVA non applicable, article 293 B du CGI]. Il est réglé selon l'échéancier suivant :

Choisissez un seul échéancier. Dates à compléter au format JJ/MM/AAAA.

○ **1 fois**	590 € - À la signature	
○ **2 fois**	295 € - À la signature	
	295 € - À la confirmation des vœux (étape 5)	

Moyens de paiement acceptés : Espèces, chèque à l'ordre du Cabinet OrientationScolaire.net, virement bancaire (IBAN communiqué sur demande).

Article 9 - Engagements du Client

Fournir les bulletins de première et de terminale, ainsi que les informations utiles au dossier. Saisir et confirmer soi-même les vœux sur la plateforme : le candidat reste seul détenteur de ses identifiants. Se présenter aux rendez-vous fixés, ou prévenir au moins 48 heures à l'avance pour les reporter. Régler les sommes dues aux échéances prévues à l'article 8.

Article 10 - Confidentialité et données personnelles

Les informations recueillies sont strictement confidentielles et utilisées pour réaliser la prestation. Elles sont communiquées au bénéficiaire et à son représentant légal s'il est mineur. Pour un bénéficiaire majeur, leur communication aux parents nécessite son accord. Les bulletins scolaires, résultats des tests et notes d'entretien sont conservés pendant l'accompagnement, puis un an après la fin du suivi, avant suppression. Les contrats et pièces comptables sont archivés séparément selon les durées légales applicables. Toute personne concernée peut exercer ses droits d'accès, de rectification et d'effacement, dans les limites légales, en écrivant à contact@orientationscolaire.net.

Article 11 - Droit de rétractation

Lorsque le contrat est conclu à distance ou hors établissement, le Client dispose de 14 jours pour se rétracter, sans motif (articles L221-18 et suivants du Code de la consommation). S'il demande que la prestation commence avant la fin de ce délai, il reste redevable, proportionnellement, des services déjà fournis en cas de rétractation.

☐ Je demande que la prestation commence avant la fin du délai de rétractation.

Article 12 - Commande

BÉNÉFICIAIRE

Nom | Prénom

Classe / cursus | Établissement (nom, ville)

E-mail

Téléphone

CLIENT - SOUSCRIPTEUR ET PAYEUR

Nom | Prénom

Adresse

E-mail

Téléphone

Le Client - souscripteur et payeur déclare avoir pris connaissance de l'ensemble des conditions de la prestation « accompagnement Parcoursup » proposée par le cabinet OrientationScolaire.net. Il s'engage à respecter les obligations figurant dans la présente fiche-contrat. Le Client reconnaît avoir reçu et accepté les conditions générales de vente annexées au présent contrat, comprenant les modalités de réclamation et les coordonnées du médiateur de la consommation.

Fait à : | le :

LE CLIENT

Mention « Lu et approuvé, bon pour accord », puis signature

LE PRESTATAIRE

Nom du conseiller et signature

Signature manuscrite après impression ou signature via un service dédié. Deux exemplaires, un par partie.